Traitement des déchets

Pour satisfaire aux nouvelles règles d'hygiène et de sécurité, notre commune doit s'inscrire dans un plan global de ramassage des ordures géré par la Communauté des Communes "**Cœur de Garonne**".

Depuis le 1er janvier 2023 un nouveau système de gestion des déchets avec tarification incitative a été mis en place dans toutes les communes de Cœur de Garonne.

De nouveaux conteneurs (aussi appelés colonnes) sont installés dans notre commune sur les 3 points d'apport volontaires déjà existants (place du village, cimetière et Esqueril). Il y a 3 sortes de conteneurs:

- **Les conteneurs à lecteur de badge et tambour pour les ordures ménagères**
- **Les conteneurs jaunes sans lecteur**
- **Les conteneurs bleus sans lecteur**

Ce changement va nous permettre de minimiser les déchets ménagers (qui ne sont pas recyclables) et de maximiser le recyclage des autres déchets, qui eux le sont.

C'est une évolution importante pour la planète car **TOUS** les emballages seront recyclés dans les usines de traitement des déchets qui sont désormais équipées pour cela.

Pour plus d'information sur le nouveau dispositif de tarification incitative et les nouveaux conteneurs associés vous n'hésitez pas à lire les documents suivants:

- **Présentation faite par M. le Maire lors de la réunion publique du vendredi 2 décembre 2022.**
  - Télécharger le fichier «2022 11 02 Tarification incitative _Réunion publique Mauran.pdf» (637 Ko)
- **Présentation du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 sur le nouveau dispositif "Gestion des déchets".**
  - Télécharger le fichier «Présentation Conseil Communautaire16-12-2021.pdf» (1.3 Mo)
- **Présentation redevance incitative spécifique aux professionnels**
  - Télécharger le fichier «Présentation grille pro - Conférence des maires.pdf» (3.8 Mo)

Zones de dépôt déchets ménagers et recyclables

Des colonnes de collecte sont centralisés en différents points de la commune pour permettre aux habitants d'y déposer leurs déchets, **ménagers** (colonnes grises à badge et tambour) et **recyclables** (colonnes jaunes et colonnes bleues), quand ils le souhaitent.

Trois points de collecte sont installés dans la commune:

- Point 1 - **Centre village** (à coté de la Mairie)
- Point 2 - **Entrée de village** (à coté du cimetière)
- Point 3 - **Quartier Esquéril** en périphérie Ouest du village

Les déchets sont enlevés chaque semaine par les services compétents de la Communauté des Communes "Cœur de Garonne":

- **Ordures ménagères** - la mardi matin
- **Déchets recyclables** - le mercredi matin

Zones de dépôt des bouteilles de verre

Le verre n'est plus enlevé par l'employé municipal depuis la mise à disposition en 2017 de deux conteneurs à verre dans le village (un conteneur est installé place de la Mairie, l'autre dans la zone située à proximité du cimetière).

Les habitants du village sont invités à utiliser ces conteneurs pour le recyclage du verre.

Zone de dépôt volontaire des déchets verts

- La mairie à la disposition de tous les habitants un grand espace vert, appelé communément "**Trou de Bélard**", pour qu'ils puissent, en toute autonomie et toute l'année, déposer leurs déchets verts (branches, résidus de tonte, feuilles mortes etc...).
- Les déchets stockés dans cet espace seront broyés, déchiquetés, à un moment donné par un broyeur forestier mandaté par la Mairie.
- Le broyat obtenu pourra être récupéré par les habitants qui le souhaitent.
- L'accès au trou de Bélard se fait route de Martres, au bas du pont de Mauran. La barrière d'accès est verrouillée par un cadenas à code que les habitants peuvent obtenir auprès de la mairie.
- Il faut cependant respecter certaines règles simples pour le dépôt des branches:
  - Les plus grosses branches ne doivent pas excéder 10 cm de diamètre
  - Les branches doivent toutes être disposées dans le même sens
  - Le tas de branches ne doit pas dépasser 1.5 m de hauteur

Composteur collectif

La Mairie a mis en place un composteur collectif dans l'espace vert situé derrière le hangar de municipal. Ce composteur est mis à disposition des habitants qui n'ont pas la possibilité d'en posséder un chez eux. Ces mêmes habitants ont la possibilité de se procurer gratuitement à la Mairie une Bio seau individuel pour la récolte de leurs déchets ménagers compostables uniquement. Merci d'avance de respecter les consignes d'utilisation de ce dispositif (qui sont affichées à proximité) pour garantir le formation naturelle de compost.

Plan des zones de dépôt

Vous trouverez ci-après les plans de localisation de tous les espaces de collectes de déchets sur notre commune.

Centre village

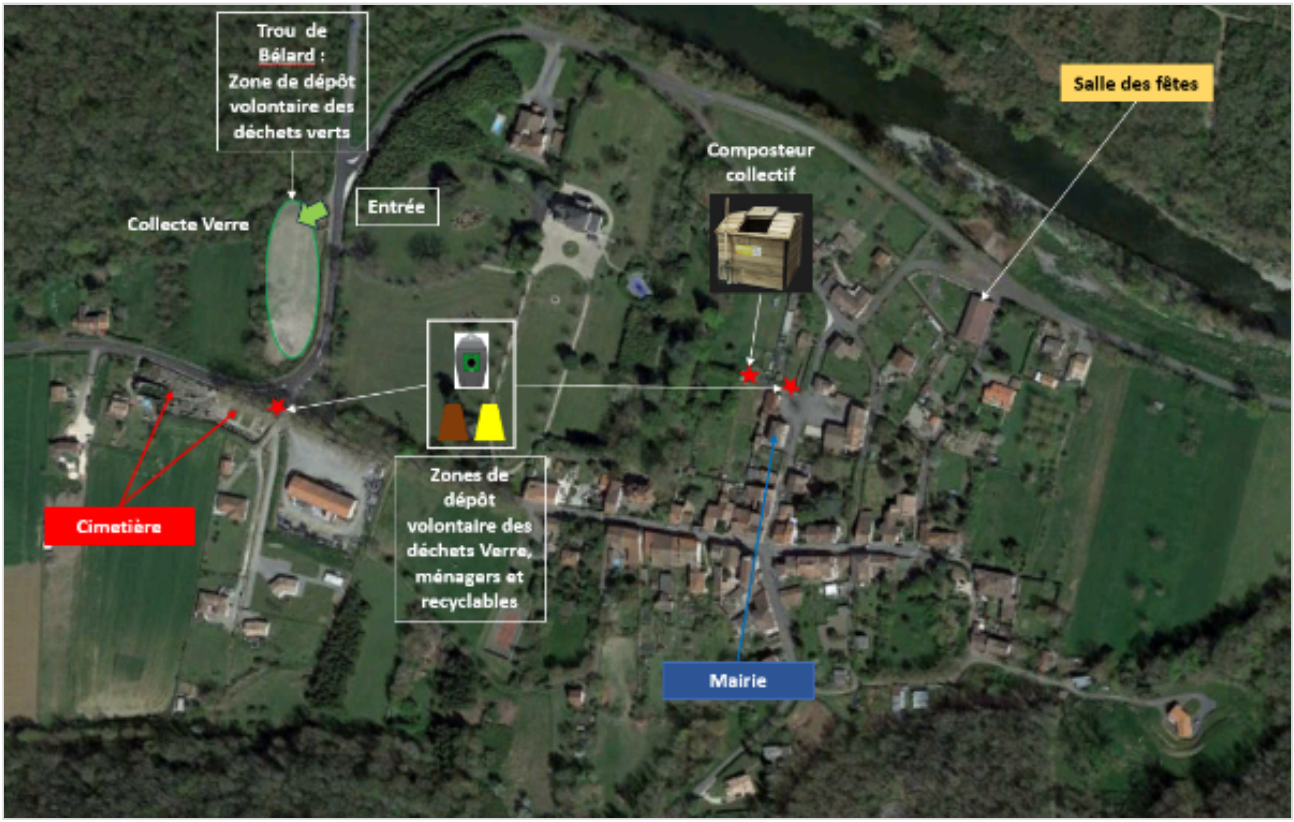

Extérieur du village

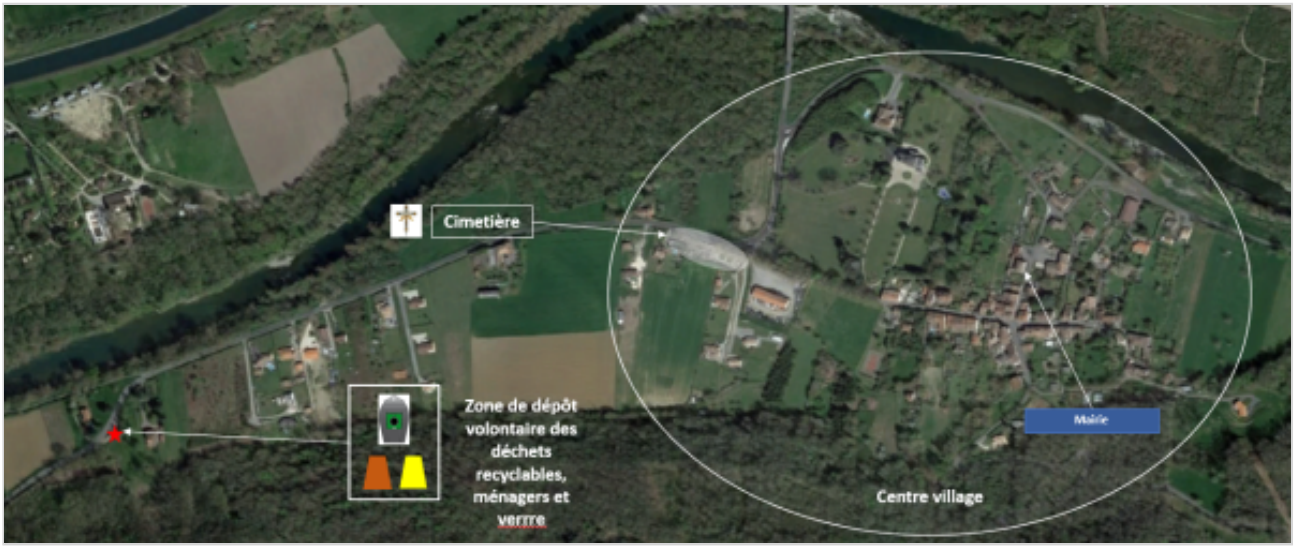

Règles à suivre pour optimiser le tri

Que mettre dans les conteneurs déchets ménagers (colonne à badge et tambour pour comptabilisation) ?

- Uniquement les déchets ménagers (incluant les couches)

Que mettre dans les conteneurs jaunes à ouvertures calibrées ?

- Emballages en plastique
- Emballages carton
- Métal (Canettes en aluminium, boites de conserve, bidons de sirop et aérosols vides etc...)

Que mettre dans les conteneurs bleus à ouvertures calibrées ?

- Papiers (Journaux, magazines, prospectus, livres en mauvais état etc...,)

Surtout ne pas mettre dans les conteneurs déchets ménagers, conteneurs jaunes et bleus:

- Bouteilles en verre
- Déchets coupants, piquants, toxiques
- Déchets verts
- Textiles
- Couches
- Déchets ménagers

Tarification redevance incitative

Nombre de personnes dans le foyer	1	2-3	4-5	6 et plus
Nombre de dépôts de sacs de 30 litres	36	52	100	148
Abonnement au service, en €	124.33	124.33	124.33	124.33
Forfait incluant le nombre de dépôts par foyer, en €	63.00	95.00	158.00	190.00
Montant total tarification incitative forfaitaire, en €	187.33	219.33	282.33	314.33
Prix du dépôt supplémentaire, en €	1.00	1.00	1.00	1.00

Tournées encombrants et déchets verts

- **La commune de Mauran continue de prendre en charge le ramassage des encombrants et déchets verts, en alternance, en début de semaine (une semaine sur deux).**

- **Déchets verts**: en principe deux fois par mois, les lundis ou mardis si le lundi est férié.
- **Encombrants:** en principe deux fois par mois, les lundis ou mardis si lundi est férié.

---> Consultez le calendrier utile pour confirmation des dates de ramassage

Les encombrants pris par l’employé municipal sont les suivants :

- Petit et gros électroménager (cafetières, mixer, frigos, télévisions, machines à laver etc…)
- Meubles, canapés, fauteuils, matelas, sommiers, outillages électriques hors d’usage
- Ferraille, bois, vêtements

Les déchets verts pris par l’employé municipal sont les suivants :

- Feuilles ou herbe en sac ou en conteneur
- Branches en fagots manipulables aisément pour être chargé dans le camion par un seul homme

Règles de base

- Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs noirs et déposés dans les conteneurs appropriés.

- Les encombrants et déchets verts, ne doivent pas rester dans les rues en dehors des périodes de ramassage.

- Les déchets suivants ne sont en aucun cas ramassés, ni par les services "Coeur de Garonne", ni par l’employé municipal :

  - gravats, matières dangereuses comme l'essence ou le gasoil viciés,

  - les huiles de vidange, les bouteilles de gaz, les extincteurs,

  - les pots de peinture, de colle, vernis ou pots d’enduits, les batteries ou piles,

  - les pneus, les ampoules et néons, le verre cassé ou en vrac,

  - les déchets déposés dans la rue comme des sacs non fermés ou éventrés,

  - les ordures laissées dans la rue sans emballage.

Déchetterie de Cazères

La déchetterie de Cazères est mise à la disposition de tous les habitants du village pour collecter les déchets non pris en charge par la commune de Mauran ou par la Communauté des Communes "Coeur de Garonne", à l’exception des pneus usagés qui eux sont pris en charge par les professionnels du pneu (circuit de recyclage spécifique).

Consultez le site internet de la déchetterie pour plus de précisions sur les horaires et sur les déchets pris en charge. Voir sous-rubrique "Déchetterie de Cazères" dans rubrique "Environnement" pour accès au site.

Rappel: l'accès à la déchetterie de Cazères est contrôlé. La Mairie de Mauran met à votre disposition une carte d'accès à la déchetterie, sur simple demande adressée au secrétariat.

Si vous avez des questions, surtout n'hésitez pas à contacter la Mairie, le Maire ou ses adjoints.